

L'épreuve orale d'admission, à caractère professionnel, repose sur un exposé du candidat qui présente une situation d'enseignement. Cet exposé est suivi d'un entretien. Une partie de l'entretien portera sur le parcours professionnel du candidat.

La question posée se réfère à un champ d'apprentissage (CA) ou à une compétence propre (CP) illustré par deux APSA différentes. Chaque APSA présentée relève d'un contexte d'établissement. Le candidat devra faire un choix entre l'une ou l'autre de ces deux APSA.

Les candidats disposent :

- d'un dossier synthétique, fourni par le jury, sous format papier comprenant des données relatives à l'établissement, à l'enseignement de l'EPS, à la classe, à la séquence d'enseignement de l'APSA support, à la leçon filmée.
- d'un document vidéo d'environ 7' présentant une leçon d'EPS.

Liste des APSA pouvant servir de support à l'interrogation :

- CA 1 ou CP 1 : course de haies, natation de vitesse
- CA 2 ou CP 2 : escalade, course d'orientation
- CA 3 ou CP 3 : danse, acrosport
- CA 4 ou CP 4 : badminton, handball
- CP 5 : musculation, course en durée

Au cours de l'entretien, les candidats sont invités à justifier leurs choix didactiques et pédagogiques en s'appuyant sur leur expérience professionnelle et leur connaissance des textes réglementaires, afin de répondre à la question suivante :

En tenant compte du dossier, de la vidéo et d'un axe du projet de formation que vous choisissez, quelle situation d'enseignement proposeriez-vous pour la prochaine leçon d'EPS ?

Aucune définition préétablie n'est attendue par le jury pour chacun des termes de ce libellé.

Quelques orientations sont données ci-dessous pour mieux comprendre les attendus de cette épreuve :

- **Situation d'enseignement** : Le candidat précise l'activité des élèves et l'intervention de l'enseignant dans une situation qui peut comporter plusieurs temps d'apprentissage. Il s'agit de considérer le pôle de l'enseignant (enseigner) et le pôle des élèves (apprendre) dans cette situation d'enseignement.

- **Dossier** : Document en format A3 présentant une synthèse du contexte de l'établissement, des orientations du projet d'établissement, du projet pédagogique EPS, du projet d'AS, du contexte de la classe, du projet de classe, du projet de séquence ou cycle d'APSA, des extraits d'une leçon d'EPS présentée sur la vidéo.

- **Vidéo** : Elle présente chronologiquement des extraits d'une leçon d'EPS et permet d'observer les conditions d'enseignement et les comportements des élèves.

- **Projet de formation**: Le candidat sélectionne parmi les orientations développées dans le dossier, les différents projets et la vidéo, celle qui sera approfondie et illustrée au travers de la situation d'enseignement présentée.